

NOTE SUR L'ÉVOLUTION DES PRIX SUR LES MARCHÉS DE DÉTAIL ET LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA FIXATION DES PRIX SUR CES MARCHÉS DE DÉTAIL

TABLE DES MATIÈRES

1	Evolution des prix sur les marchés de détail	2
2	Fixation des prix sur les marchés de détail	19

1 Evolution des prix sur les marchés de détail

1. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution des différentes composantes du prix ainsi que le prix total pour les six premiers mois de 2022 pour l'électricité (ELEC) et le gaz naturel (GAZ) en Belgique par rapport aux pays voisins : l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Remarque générale (04/2022) :

Sur la base d'une enquête auprès des gestionnaires de réseau de distribution, des principaux fournisseurs d'énergie et d'un certain nombre de consommateurs dans les trois régions du pays, la CREG a décidé d'adapter son profil type de consommation de gaz naturel pour les particuliers, qui était par défaut de 23 260 kWh/an. La réalité du marché du gaz naturel pour un ménage de quatre personnes nous apprend qu'une consommation annuelle de 17 000 kWh est plus représentative. Cette modification de 23 260 kWh/an à 17 000 kWh/an prend effet au 1^{er} avril 2022 et est appliquée à partir de cette date dans les publications de la CREG.

Aperçu des évolutions les plus marquantes par pays :

Belgique

- énergie

01/2022 : **très forte augmentation** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME)

02/2022 : **baisse** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME)

03/2022 : **baisse** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME) ; un peu plus prononcée pour ELEC que pour GAZ

04/2022 : **augmentation** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages (abstraction faite de l'adaptation du profil gaz)/PME) ; un peu plus prononcée pour GAZ que pour ELEC

05/2022 : **baisse** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME) ; un peu plus prononcée pour GAZ que pour ELEC

06/2022 : **baisse** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME) ; un peu plus prononcée pour GAZ que pour ELEC

- redevances de réseau

03/2022 : très légère augmentation pour les vecteurs ELEC en raison de l'adaptation des tarifs du réseau de transport en Wallonie (Bruxelles : déjà en 01/2022 ; Flandre : seulement en 07/2022 en même temps que l'introduction de nouveaux tarifs de capacité pour la distribution ; reporté à 01/2023)

- TVA

03/2022 : adaptation de la TVA de 21 % à 6 % sur toutes les composantes concernées pour un ménage ELEC

04/2022 : adaptation de la TVA de 21 % à 6 % sur toutes les composantes concernées pour un ménage GAZ

Allemagne

- énergie

02/2022 : statu quo (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME)

03/2022 : **forte augmentation** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME) ; plus prononcée pour GAZ que pour ELEC

04/2022 : **baisse** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages (abstraction faite de l'adaptation du profil gaz)/PME) ; plus prononcée pour GAZ PME

05/2022 : **baisse** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME) ; plus prononcée pour GAZ PME

06/2022 : **baisse** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME) ; plus prononcée pour ELEC PME et GAZ ménages

Remarque :

En raison de la réduction drastique des produits proposés sur le marché de détail en Allemagne, il a été très difficile d'obtenir suffisamment de données pertinentes et objectivement disponibles sur les prix en janvier 2022. En février 2022, la situation s'est cependant à nouveau améliorée. Il a donc été décidé de retenir les résultats de février 2022 rétroactivement pour janvier 2022. L'offre de produits sur le marché de détail a diminué de manière drastique depuis 2022 et reste assez limitée.

- prélèvements

01/2022 : L'EEG-Umlage montre une forte diminution, de sorte que la composante prélèvements pour ELEC (ménages/PME) affiche aussi une diminution.

FUTUR : A partir de 07/2022, l'EEG-Umlage disparaîtra, ce qui entraînera une baisse du prix total en Allemagne.

France

- énergie

01/2022 :

- ELEC : stabilité à **légère augmentation**
- GAZ : **augmentation**

02/2022 :

- ELEC : **augmentation**
- GAZ : statu quo (ménages); **forte augmentation** (PME)

03/2022 :

- ELEC : **très légère augmentation**
- GAZ : **diminution**

04/2022 :

- ELEC : quasi-stabilité
- GAZ : stabilité pour GAZ ménages (abstraction faite de l'adaptation du profil gaz) ; **augmentation** pour GAZ PME

05/2022 :

- ELEC : quasi-stabilité
- GAZ : **diminution**

06/2022 :

- ELEC : stabilité (ELEC ménages) ou **légère augmentation** (ELEC PME)
- GAZ : stabilité (GAZ ménages) ou **diminution** (GAZ PME)

- **prélèvements**

02/2022 : ELEC : adaptation des prélèvements (décision pouvoirs publics de limiter la CSPE à 1€/MWh pour 1 an)

Pays-Bas

- **énergie**

01/2022 : **très forte augmentation** (pour l'ensemble des 4 vecteurs, mais un peu plus prononcée pour les PME que pour les ménages)

02/2022 : **baisse** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME) ; impact un peu plus important qu'en BE (l'augmentation était également un peu plus forte aux NL qu'en BE)

03/2022 : **forte augmentation** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME) ; plus prononcée pour GAZ que pour ELEC

04/2022 : quasi-stabilité (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages (abstraction faite de l'adaptation du profil gaz)/PME)

05/2022 : **baisse** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME)

06/2022 : **baisse** (pour 3 des 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : PME) et légère augmentation (pour GAZ ménages)

Remarque :

L'offre de produits, notamment de produits fixes, sur le marché de détail aux Pays-Bas est également fortement influencée par la crise actuelle. La modification de la composante énergétique s'explique en tout cas en partie par le fait que des produits fixes de la sélection ont dû être remplacés par des (nouveaux) produits variables ; il n'apparaît pas directement de manière claire si les fournisseurs ont procédé à des adaptations tarifaires anticipées pour les produits variables (en règle générale, les fournisseurs modifient leurs tarifs de fourniture variables tous les six mois : le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet ; si le marché le justifie,

les fournisseurs d'énergie peuvent également modifier les tarifs variables dans l'intervalle).

- prélèvements

01/2022 : La forte baisse de la taxe énergétique pour ELEC, combinée à une augmentation du « remboursement de la taxe énergétique (montant annuel fixe) », entraîne une **forte baisse** de la composante « prélèvements » pour ELEC (plus prononcée pour un ménage).

- TVA

FUTUR : A compter de 07/2022, la TVA sur l'énergie devrait (temporairement) passer de 21 % à 9 %. Cela devrait porter sur la période du 1^{er} juillet à fin 2022. Cela entraînera une baisse du prix total aux Pays-Bas.

Royaume-Uni

- énergie

01/2022 : **augmentation** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME)

02/2022 : **(très) faible diminution** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME)

03/2022 : **augmentation** (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME)

04/2022 :

- ELEC : **légère augmentation** ; plus prononcée pour les PME
- GAZ : **légère diminution** (abstraction faite de l'adaptation du profil gaz)

05/2022 : quasi-stabilité (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME)

06/2022 : quasi-stabilité (pour les 4 vecteurs : ELEC ménages/PME, GAZ : ménages/PME)

Remarque :

Cette évolution peut en tout cas s'expliquer en partie par le fait que le Royaume-Uni applique un plafonnement des prix pour les produits (variables) par défaut (qui sont également fortement représentés dans la sélection des produits, puisque l'offre d'« autres » produits au Royaume-Uni a également fortement diminué). (périodes de plafonnement des prix : 10/2021-03/2022 ; 04/2022-09/2022 ; remarque : différentes adaptations du plafonnement des prix actuel (04/2022-09/2022) avaient déjà été intégrées dans les tarifs proposés de 03/2022).

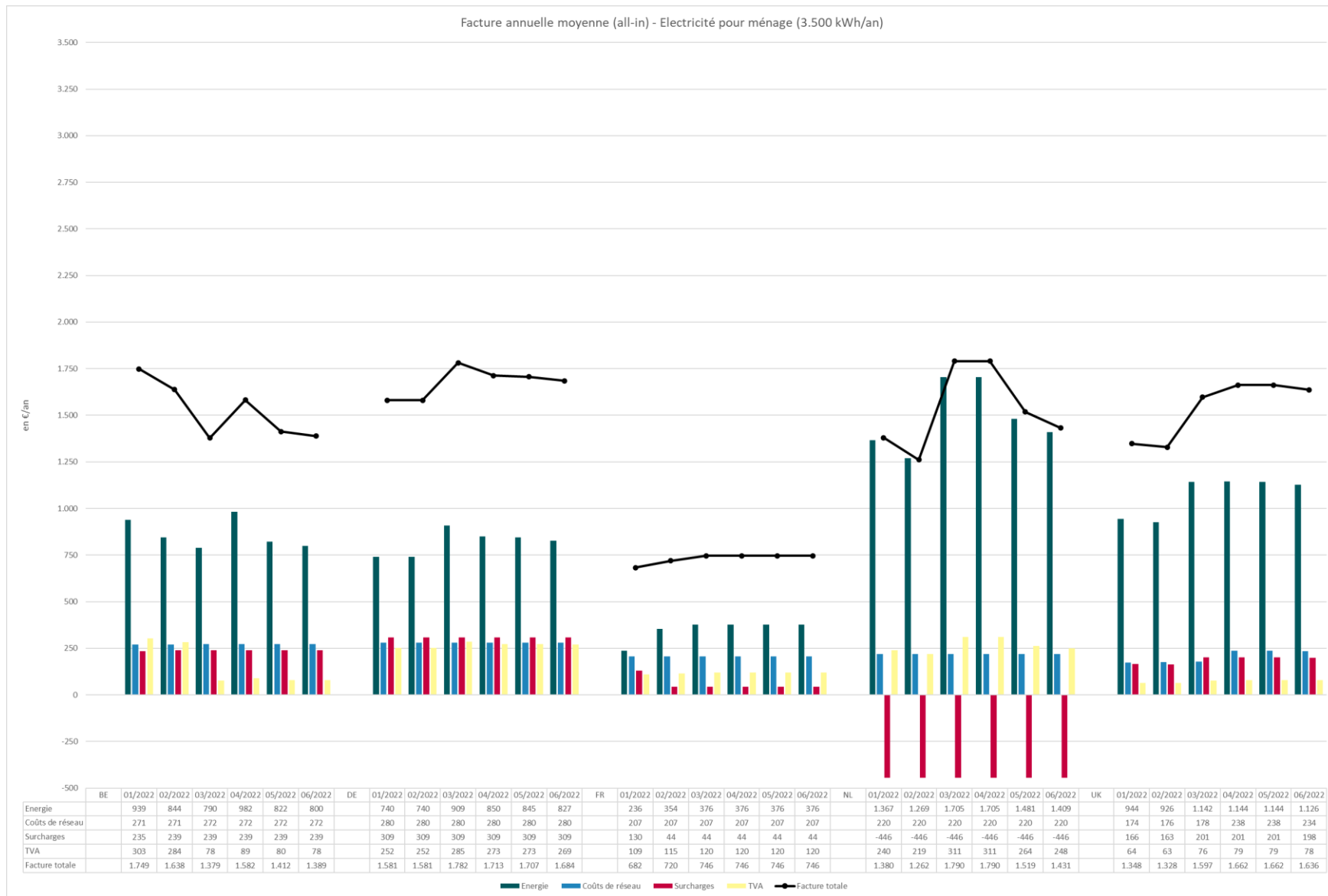
Remarque :

Il y a toujours un impact lié à l'évolution du taux de change !

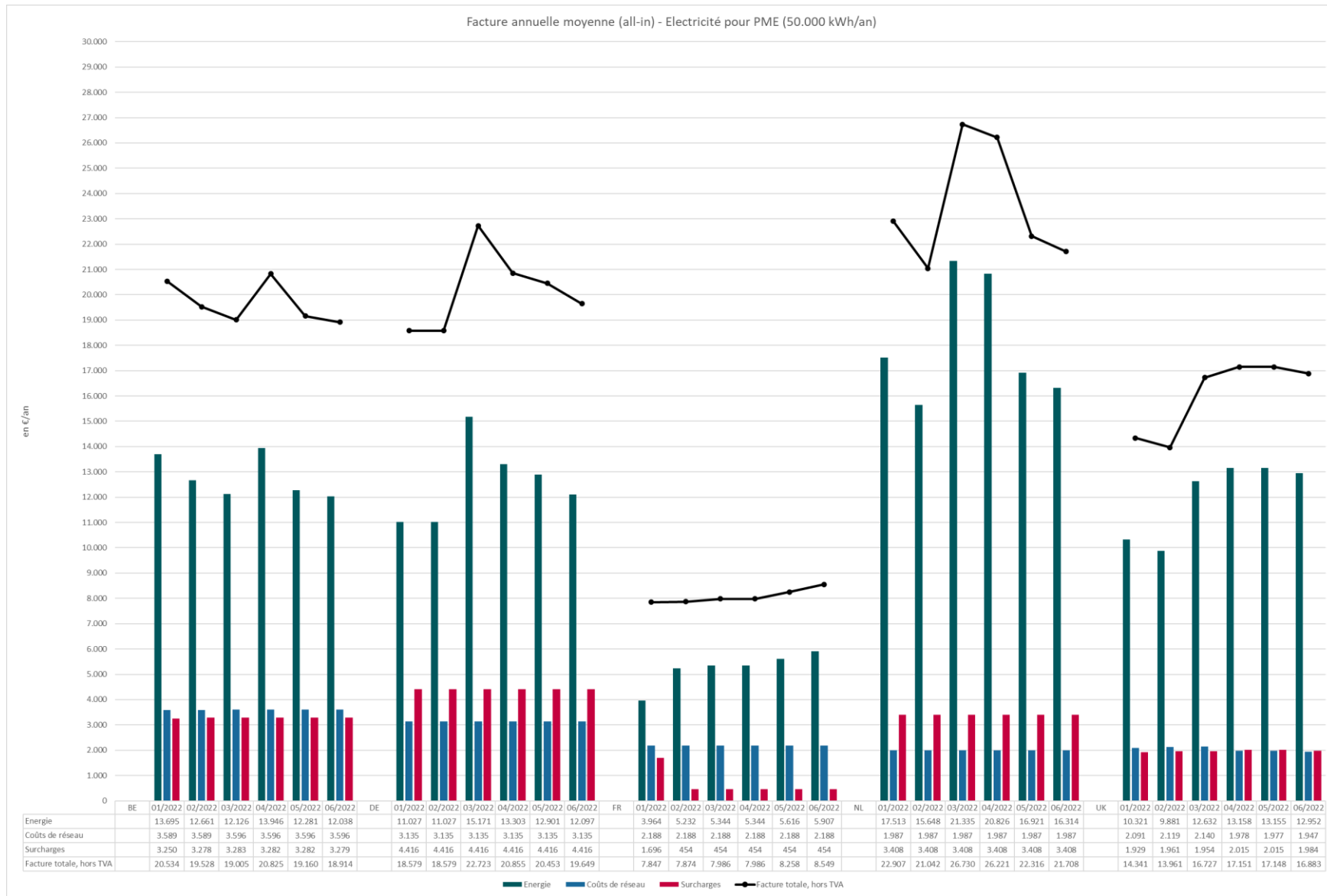
- redevances de réseau

04/2022 : adaptation annuelle des redevances de réseau appliquée en 04/2022 au R.-U. : effet d'augmentation sauf pour ELEC PME.

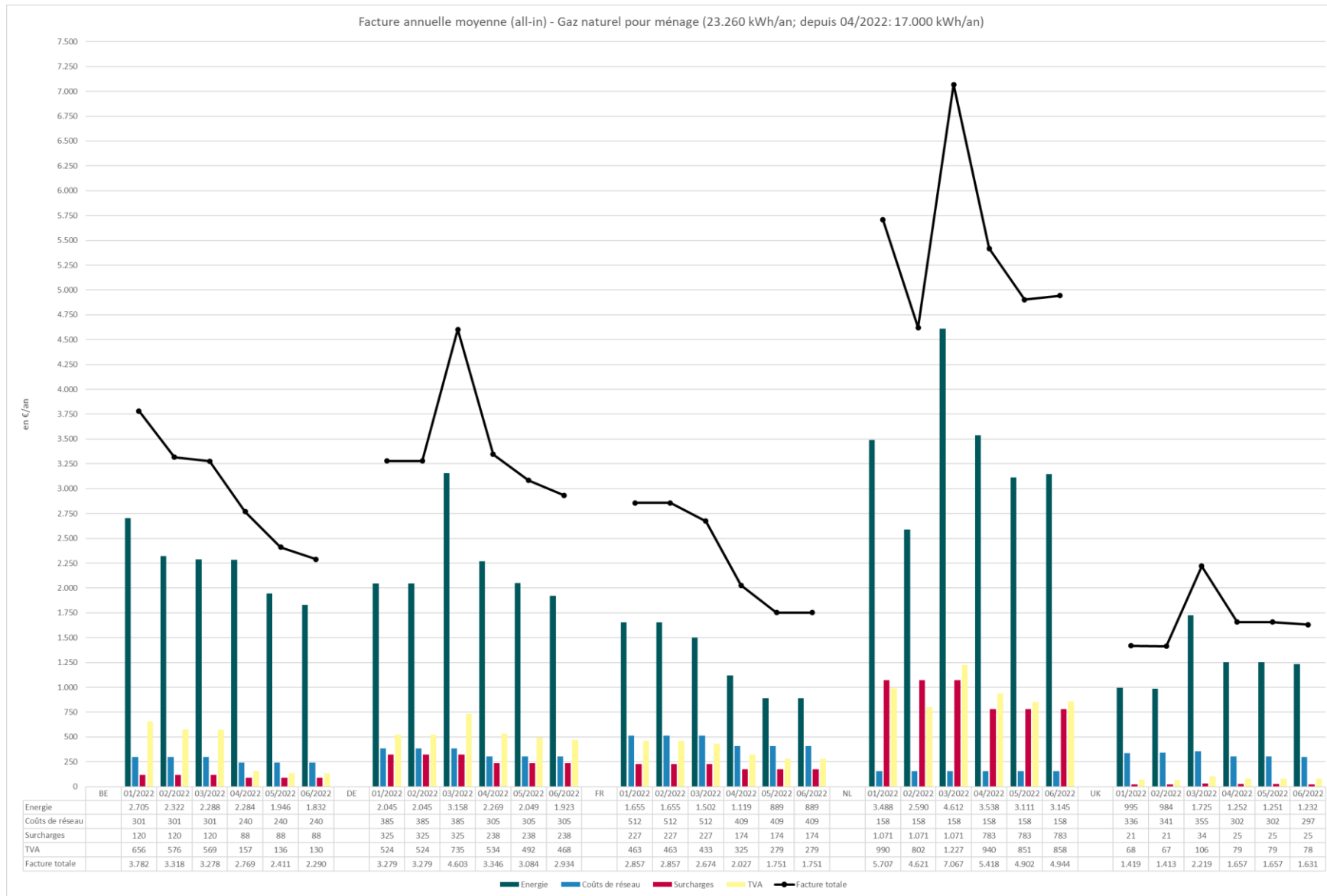
ELEC ménages



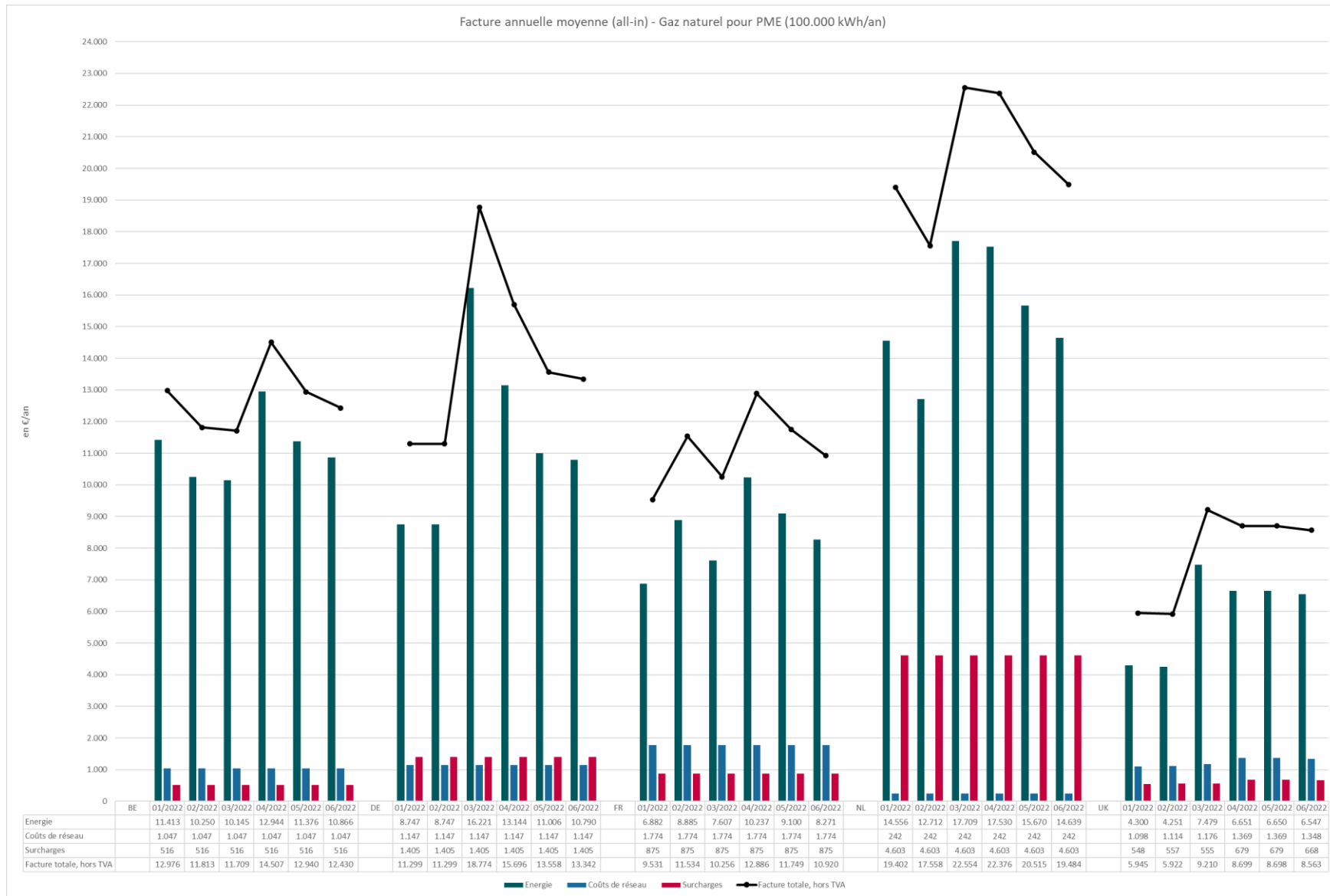
ELEC PME



GAZ ménages



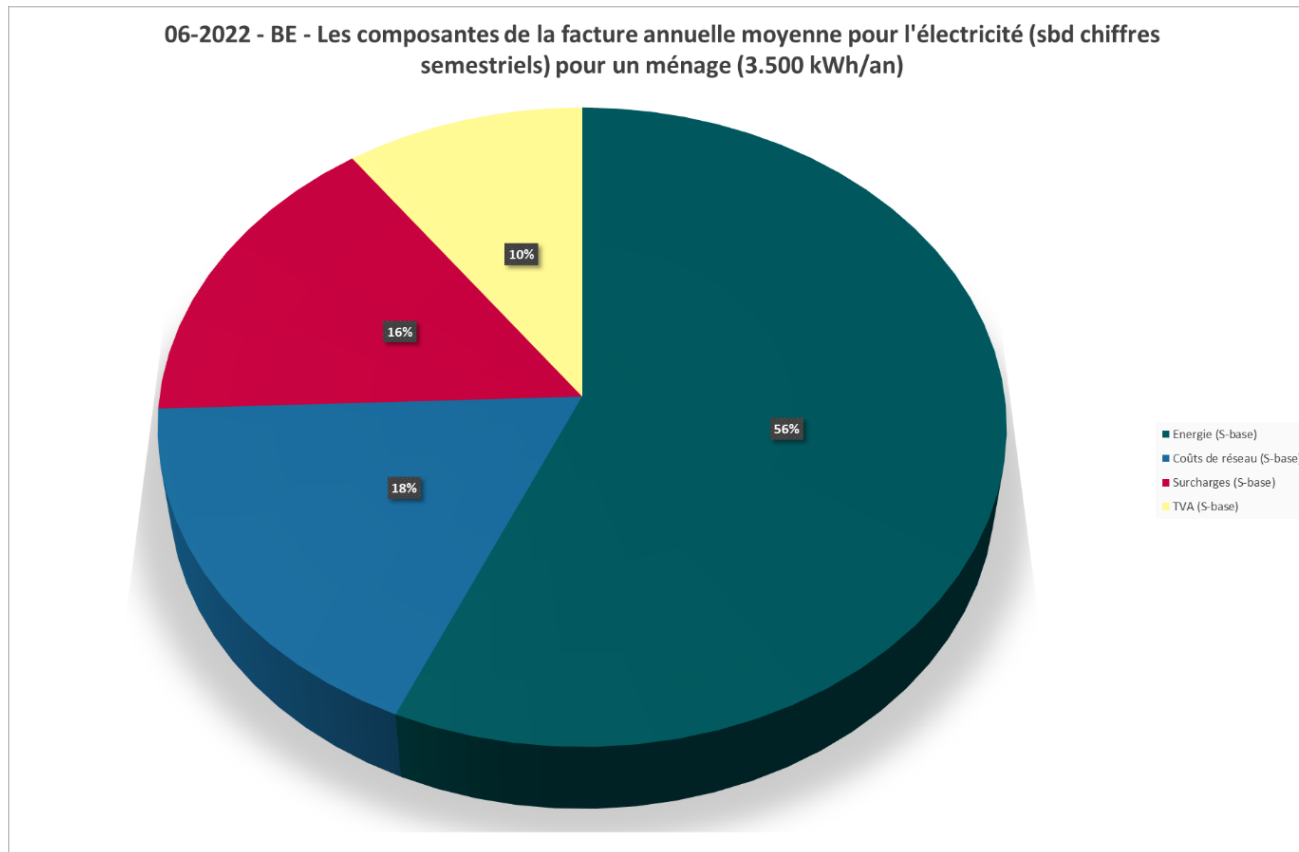
GAZ PME



2. L'analyse semestrielle de l'évolution des prix de l'énergie¹ contient un certain nombre d'autres analyses basées sur des chiffres semestriels concernant l'évolution des prix de l'énergie en Belgique, dans les trois régions belges et dans les pays voisins. Les graphiques les plus pertinents de cette analyse sont reproduits ici.

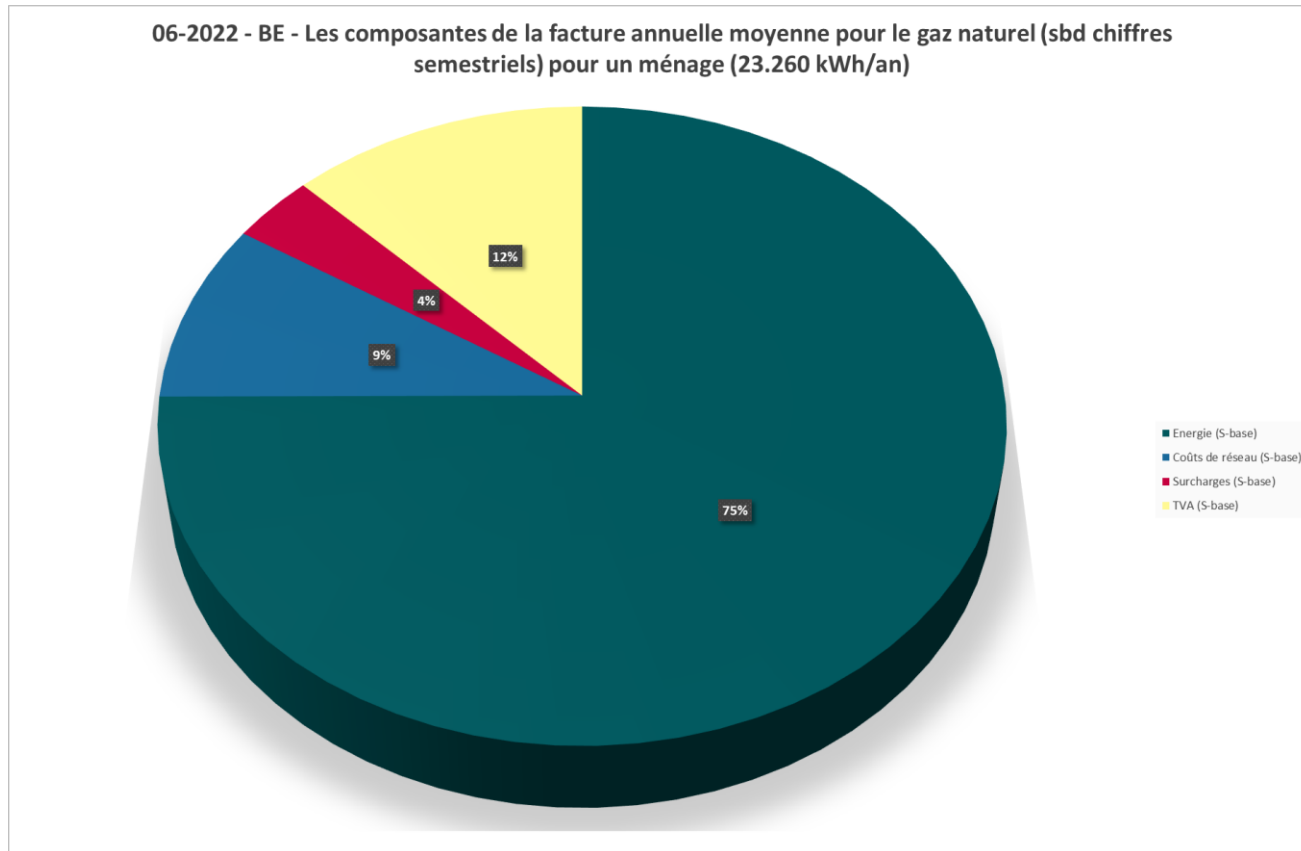
Les graphiques ci-dessous indiquent, pour le dernier semestre (S-base), la proportion des différentes composantes d'une facture annuelle :

- un ménage électricité

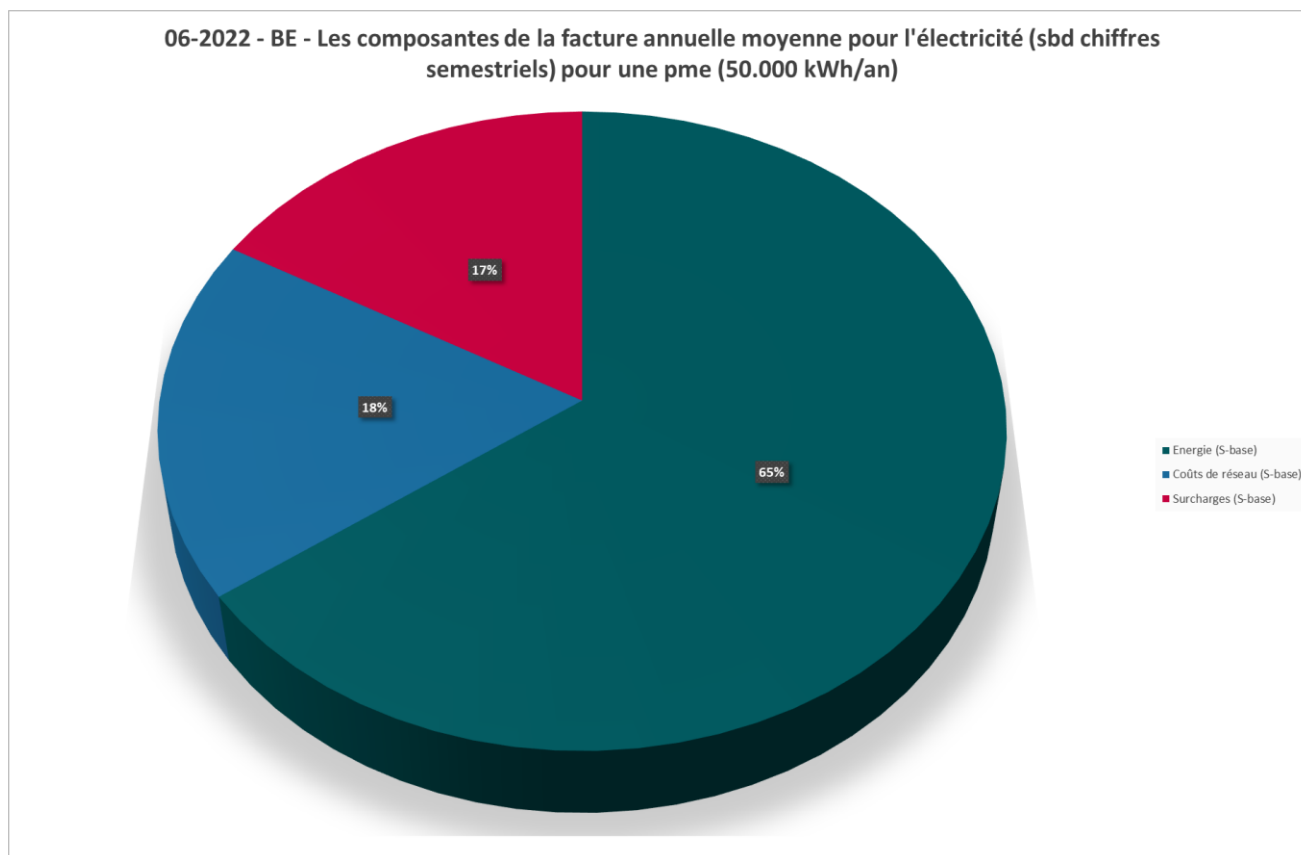


¹ <https://www.creg.be/fr/professionnels/fonctionnement-et-monitoring-du-marche/evolution-prix-de-lenergie-belgique-et-pays>

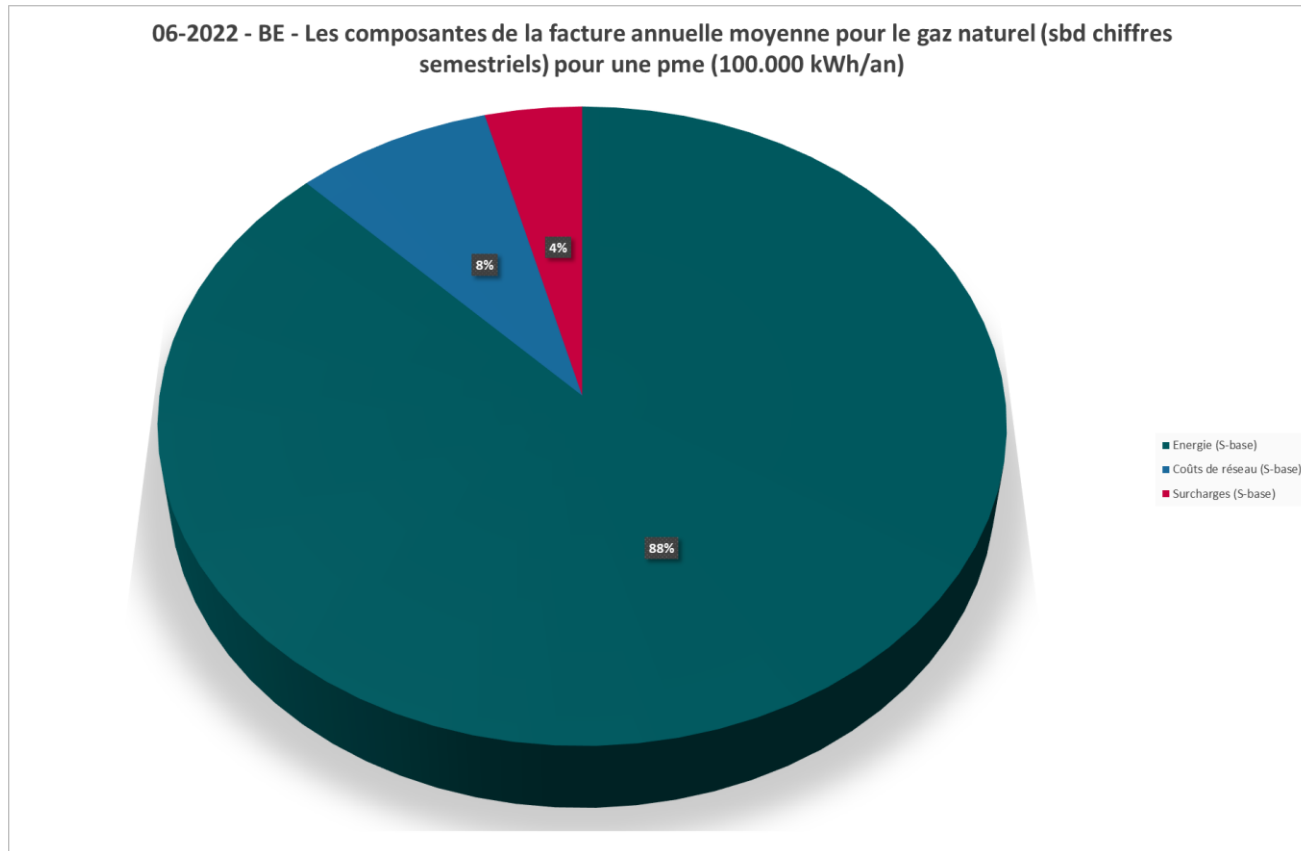
- un ménage gaz naturel



- une PME électricité



- une PME gaz naturel



Le tableau ci-dessous montre, pour les trois derniers semestres, le classement de la composante énergie pure pour la Belgique, où 1 est le plus cher et 5 le moins cher:

	Position BE – composante énergie pure	06/2021	12/2021	06/2022
1	ÉLECTRICITÉ ménage	5	3	3
2	GAZ NATUREL ménage	4	2	3
3	ÉLECTRICITÉ PME	5	3	2
4	GAZ NATUREL PME	4	1	3

Brève analyse du premier semestre 2022 :

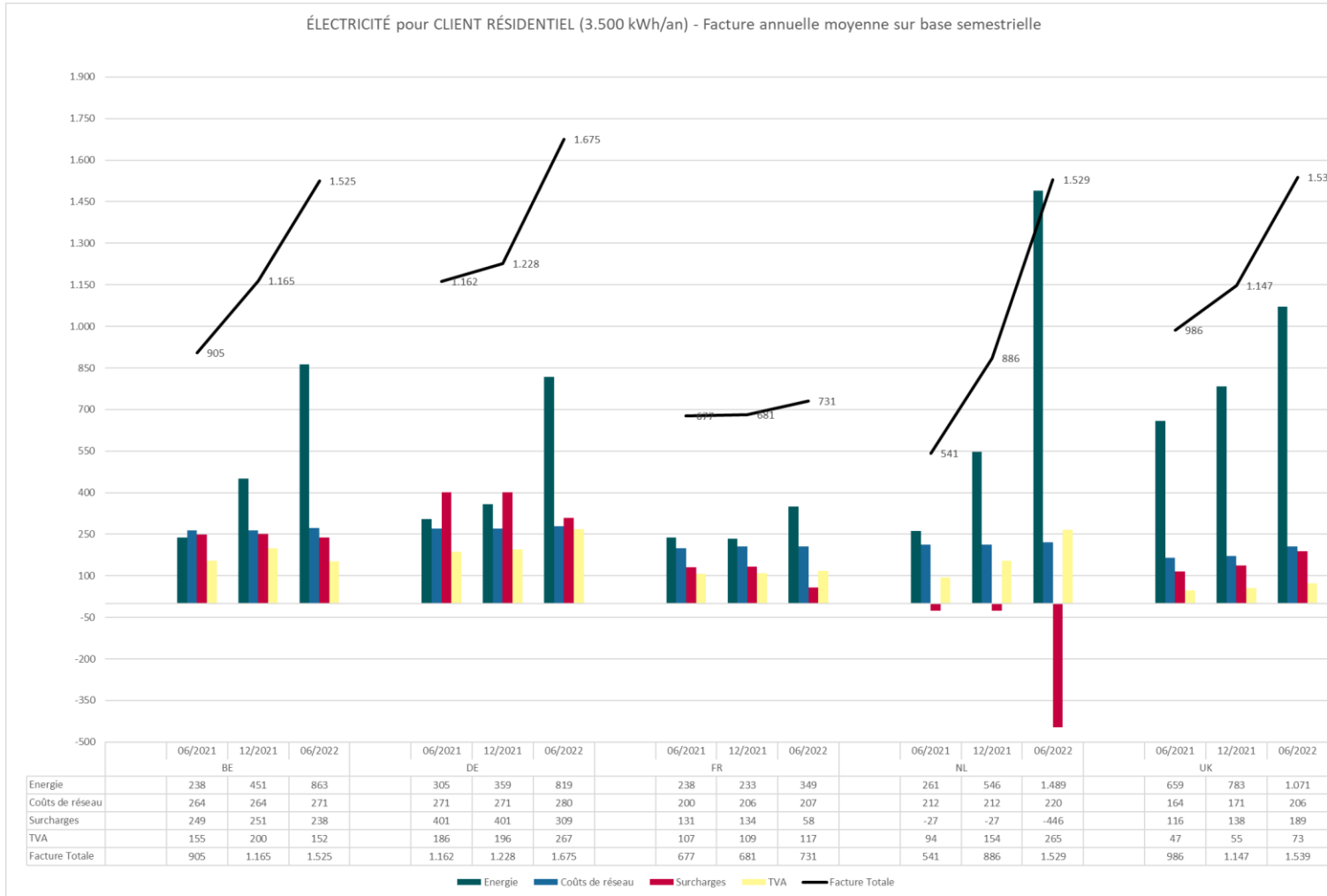
Il en ressort qu'au niveau de la composante énergie pure, au cours du premier semestre 2022, la Belgique est la médiane pour un ménage électricité et le deuxième pays le plus cher pour une PME électricité. Pour le gaz naturel, la Belgique est la médiane (tant pour un ménage que pour une PME).

En **2020, 2021 et 2022**, on observe un lien très fort en Belgique entre les prix de détail et les prix sur les marchés de gros. En 2020, la Belgique a la composante énergétique la moins chère pour les groupes de consommateurs au sein du vecteur électricité et la deuxième composante énergétique la moins chère pour le vecteur gaz naturel. Toutefois, en 2021 et 2022, les conséquences des évolutions sur les marchés de gros se sont ressenties rapidement et fortement dans les prix de détail.

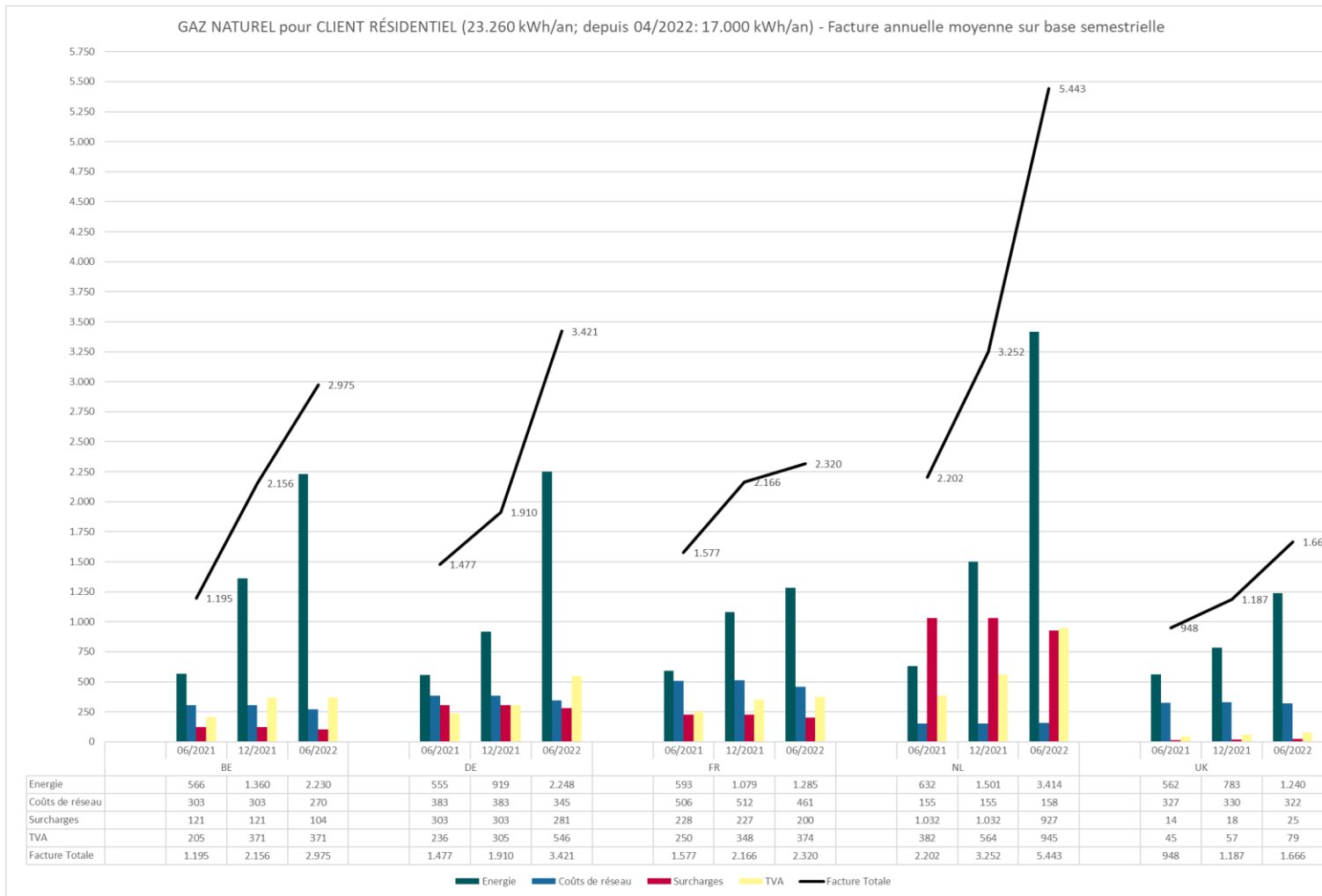
Un monitoring permanent par la CREG pour évaluer cette évolution et l'approche de la position semble également nécessaire à l'avenir.

Les graphiques/tableaux ci-dessous montrent, pour les 3 derniers semestres, les différentes composantes d'une facture annuelle moyenne en € par an pour l'ensemble de la Belgique et ses pays voisins:

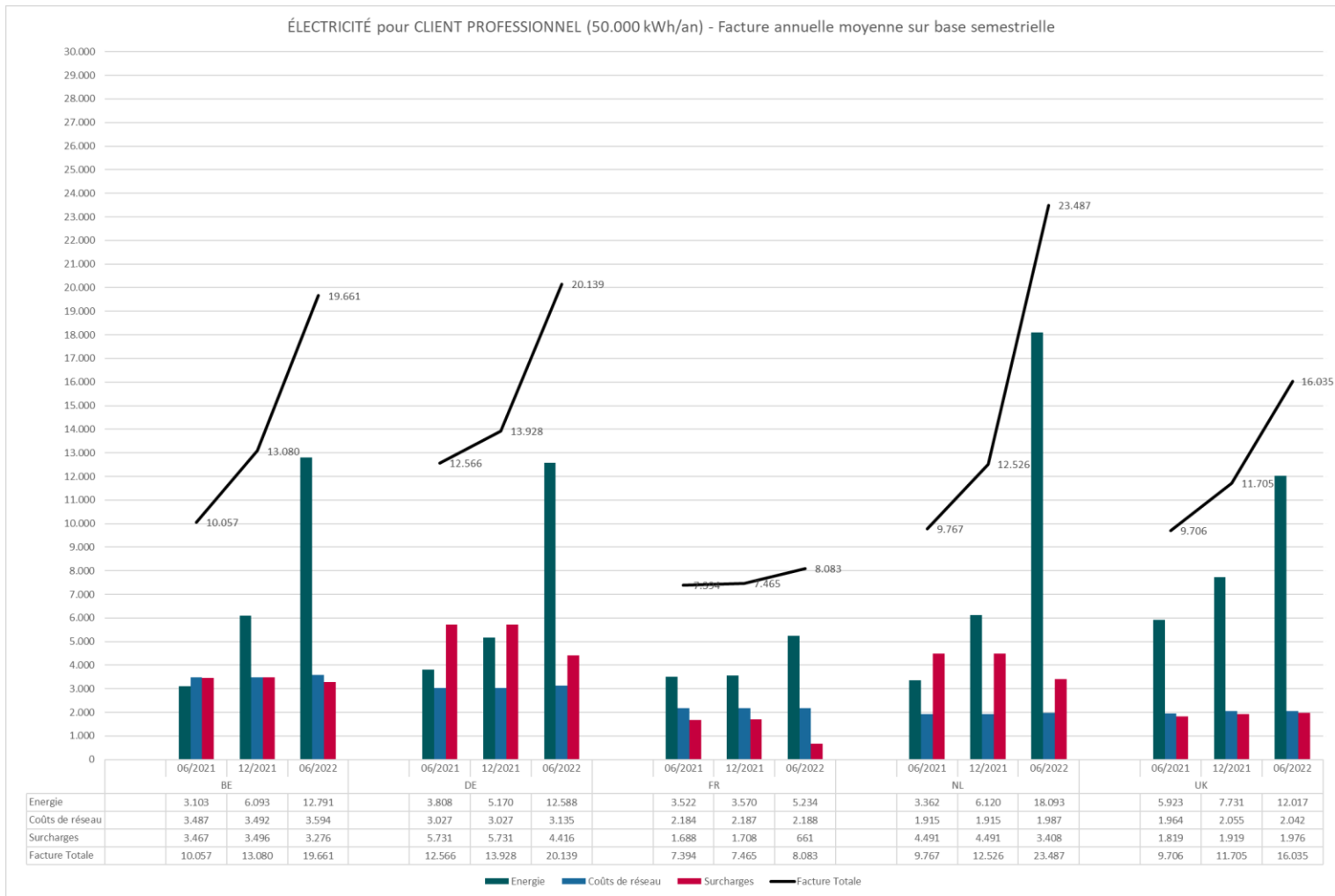
- **facture annuelle moyenne pour la Belgique et ses pays voisins pour un ménage, électricité**



- facture annuelle moyenne pour la Belgique et ses pays voisins pour un ménage, gaz naturel



- facture annuelle moyenne pour la Belgique et ses pays voisins pour une PME, électricité



- facture annuelle moyenne pour la Belgique et ses pays voisins pour une PME, gaz naturel



2 Fixation des prix sur les marchés de détail

3. La manière dont les fournisseurs fixent les prix dans les différents pays joue un rôle très important dans la comparaison de ces évolutions de prix :

- Le marché de l'énergie est-il entièrement libéralisé ou une partie du marché est-elle encore régulée ?
- Comment les prix sont-ils fixés pour déterminer la composante énergétique sur le marché de détail pour les produits régulés et comment cela affecte-t-il la fixation des prix des produits sur le marché libéralisé (par exemple, en France) ?
- Quel est le rapport en pourcentage dans chaque pays entre les produits à prix fixe et ceux à prix variable ? En ce qui concerne les produits à prix variable, existe-t-il différentes fréquences au cours desquelles ces produits peuvent être adaptés (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, etc.) ?
- Quels indices de marché (= cotations des prix de gros de l'électricité/gaz naturel/autres) sont utilisés pour les produits sur le marché de détail ? Ces indices sont-ils uniquement liés aux marchés de gros de l'électricité et du gaz naturel ou d'autres indices sont-ils également utilisés (pétrole, etc.) ?
- Quels sont les indices de marché utilisés - indices spot, indices forward, etc. ?
- Des stratégies d'achat sous-jacentes influencent-elles la fixation des prix des fournisseurs de produits énergétiques sur le marché de détail, par exemple la capacité (ou non) à se couvrir financièrement ?
- Y a-t-il d'autres aspects importants qui peuvent influencer les stratégies de fixation des prix dans les différents pays ?
 - la régulation des prix,
 - la facilité avec laquelle un contrat existant peut être résilié par le fournisseur et de nouveaux tarifs peuvent être introduits,
 - l'ordre dans lequel de nouveaux tarifs sont introduits,
 - différents tarifs pour les clients existants/actifs et autres,
 - la possibilité d'offrir des tarifs aux seuls clients existants,
 - ...

Afin de comprendre les écarts de prix entre ces pays au niveau du marché de détail, la CREG a commandé une étude auprès d'un consultant externe (VaasaETT) sur la fixation des prix des produits énergétiques résidentiels (ménages et PME) en Belgique et dans les pays voisins (DE, FR, NL et UK) afin d'en obtenir un meilleur aperçu. Cette étude vise à comprendre les différentes évolutions des prix dans les différents pays en obtenant des informations plus détaillées sur les stratégies de fixation des prix des produits énergétiques sur le marché de détail (ménages et PME), sur la relation entre les prix de détail et les évolutions sur le marché de gros et sur d'autres aspects qui influencent les prix de détail.

4. Principaux résultats de l'analyse de VaasaETT (sous réserve de la réception finale du rapport) :

- Le rapport confirme les écarts de prix identifiés par la CREG entre la Belgique et les pays voisins.
- Les principales raisons de ces écarts de prix sont les suivantes : organisation du marché, fixation des prix par les fournisseurs, présence de prix régulés ou non ou d'autres formes de régulation des prix, lien avec les prix de gros, *timelag* entre les prix de gros et adaptation des prix de détail.
 - La Belgique est le marché le plus libéralisé avec très peu d'intervention dans la fixation des prix (si on met de côté l'intervention via les tarifs sociaux) et avec des prix de détail qui suivent très rapidement l'évolution des prix de gros.
 - En Allemagne, l'organisation du marché avec les Stadtwerke, l'absence d'*ownership unbundling* et les parts de marché encore élevées des *incumbents* peuvent entraîner des prix plus élevés.
 - En France, le tarif réglementé a encore un impact important sur les prix de détail, où il est toujours utilisé comme référence (également pour le segment de marché libéralisé : ces fournisseurs ont tendance à proposer des prix indexés sur les tarifs réglementés).
 - Aux Pays-Bas, un contrat type est utilisé avec une adaptation des prix variables le 1/1/x et le 1/7/x.
 - Au Royaume-Uni, un *price cap* a été fixé (deux fois par an) sur le *Standard Variable Tariff* (SVT).